



Le patron fume partout dans les locaux

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 14 février 2009

Je travaille dans une entreprise dans laquelle le patron lui même fume partout dans les locaux. Je n'ose pas entamer des démarches en mon nom car je subirais des représailles (licenciement). Que puis je faire pour qu'il arrête de fumer dans l'entreprise ?

Réponse :

Demandez l'intervention de l'inspection du travail en précisant bien que votre avenir professionnel ne doit pas être affecté. Il est, en effet, courant que l'inspection du travail effectue des contrôles spontanés dans les entreprises et qu'au cours de ces contrôles elle puisse relever des conditions anormales de travail liées à une absence d'application de la loi Évin.

N'omettez pas de nous tenir avertis des suites qui seront données à votre éventuelle requête. En effet, d'autres interventions sont possibles.